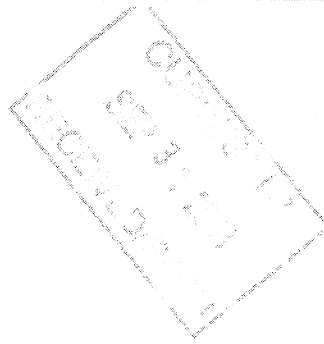




D'ARTHABASKA



40, route de la Grande-Ligne
Victoriaville (Québec) G6T 0E6
Tél. : (819) 752-2444
Télec. : (819) 752-3623
info@mrc-arthabaska.qc.ca
www.cdebf.qc.ca

Victoriaville, le 12 septembre 2008

L'honorable Lawrence CANNON
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités
Tour C – rue 330 Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Objet : Appui pour le maintien du service postal
Dossier 1-5-4 A Postes Canada

Monsieur le Ministre,

À sa séance ordinaire du 12 août 2008, le Comité administratif de la MRC d'Arthabaska a donné son appui au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes dans le cadre de l'Examen stratégique de la Société canadienne des Postes. Vous trouverez à cet effet copie de la résolution numéro 2008-08-14861.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier,

Martin LESSARD, urbaniste

ML/lm

p.j. Résolution numéro 2008-08-14861
c.c. ✓ Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le mardi 12 août 2008 à 19 h 30, au centre administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, au 40, route de la Grande-Ligne, à Victoriaville.

SONT PRÉSENTS

M. Lionel FRÉCHETTE, préfet
M. Claude DESROCHERS, préfet suppléant
M. Jean-Claude BOURASSA
Mme Marie DÉSILETS
M. Roger RICHARD
M. Paul-Émile SIMONEAU
M. Alain ST-PIERRE

étant tous membres du Comité administratif.

Tous les membres présents reconnaissent que la présente séance est tenue conformément aux dispositions du règlement numéro 81 établissant l'endroit, l'heure et la fréquence de la tenue des séances du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

M. Lionel FRÉCHETTE préside la séance; le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Martin LESSARD, agit comme secrétaire de l'assemblée.

...

2008-08-14861

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes et sa demande d'appui pour le maintien service postal

(1-5-4 A Postes Canada)

ATTENDU QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

Sur proposition de M. Claude DESROCHERS, appuyée par M. Paul-Émile SIMONEAU, il est résolu que la MRC d'Arthabaska demande au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités de tenir des audiences publiques et de consulter adéquatement les véritables propriétaires du service postal, la population, dans le cadre de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

ce 11 septembre 2008

Le secrétaire-trésorier,



Martin LESSARD